



VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

Direction Voirie environnement
Service administration générale et gestion du domaine public
Courriel : accueil.voirie@mairie-vitry94.fr - ☎ 01 46 82 82 15

DEMANDE DE BATEAU

Cadre Réserve - Dossier n°24 /

ADRESSE DES TRAVAUX :

DEMANDEUR

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal/Ville :

N° de téléphone : _____

E-mail :

Numéro du Permis de Construire :

DEMANDE L'AUTORISATION DE : CREER MODIFIER SUPPRIMER

DIMENSION :

- 3 METRES EN LIMITE DE PROPRIETE
- DEROGATION ACCORDEE PAR UNE AUTORISATION D'URBANISME

Cette demande doit faire suite à un permis de construire ou une déclaration de travaux et de certificat d'urbanisme. (Joindre obligatoirement une copie de l'arrêté de délivrance du permis de construire ou de déclaration de travaux).

Joindre obligatoirement les plans (dans tous les cas) de situation des propriétés riveraines, ainsi qu'un plan des travaux (situations ancienne et future) avec toutes indications relatives aux accessoires du domaine public.

Je détiens un permis de construire et autres autorisations prévues par le Code de l'Urbanisme.

Les agents des services techniques procéderont à la réalisation des travaux conformément aux prescriptions définies par la Ville et sous réserve de l'acceptation du devis par le demandeur.

Je m'engage :

A respecter les dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur, dont le règlement de voirie communal et les éléments afférents aux occupations du domaine public ainsi que les réserves contenues dans l'autorisation d'occupation du domaine public qui me sera délivrée.

A prendre toutes mesures tendant à assurer la sécurité des usagers à proximité du chantier, de jour comme de nuit, la responsabilité des accidents résultant du défaut ou de l'insuffisance de signalisation pouvant m'être imputée.

A remettre les lieux en leur état originel, à la fin de l'occupation privative du domaine public.

Eventuellement, à régler à la première injonction de l'Administration, le montant des travaux de remise en état du domaine public, effectués à la suite des dommages constatés après l'occupation du domaine public.

Je déclare être informé(e) que l'autorisation d'occupation privative du domaine public revêt un caractère précaire, révocable, non transmissible à un tiers et qu'elle peut être retirée de plein droit à la première réquisition de l'administration gestionnaire du domaine public, sans indemnité.

A régler les droits de voirie pour la création ou l'agrandissement du bateau.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Redevance communale pour l'année 2024

⇒ **28.67 €** le mètre linéaire

Fait le,

Signature du pétitionnaire :
(Nom et qualité du représentant)
(Cachet de l'entreprise le cas échéant)

Pour tout commerce bordant les voies départementales,
une copie de votre demande sera transmise pour autorisation au :

Conseil Départemental du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Direction des Transports, de la Voirie des Déplacements
Service Territorial Ouest – 94054 CRETEIL Cedex
Tél. : 01 41 80 76 62